



2021 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours du Bâtonnier Michel GUICHARD	12
Réquisitoire de Maître Amaury Le BOURDON	22
Plaidoirie de Maître Jean-Baptiste de VARAX	30
Droit de réponse de l'accusé Fanny ARDANT	36

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

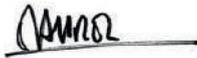
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DU BÂTONNIER

MICHEL GUICHARD

Accueil par le Bâtonnier Michel Guichard

Chères consœurs, chers confrères, chers amis, chers tous. Soyez remerciés de votre présence. J'ai le plaisir d'ouvrir la 48^{ème} rentrée du Barreau et la 33^{ème} rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Nous avons voulu au début de notre rentrée vous faire entendre la voix de Loeiz Lemoine, notre confrère prématurément disparu. Vous le savez, notre double rentrée a une longue tradition : un hommage aux défunts, des remises de prix, le discours du bâtonnier et enfin el théâtre d'un procès fictif d'une personnalité du monde culturel, artistique, journalistique, religieux, économique, judiciaire ou politique. Cette année nous avons l'honneur, la chance et le privilège d'accueillir et d'entendre quelques instants une figure du monde artistique : mademoiselle Fanny Ardant.

Mais avant cela je voulais inviter mon prédécesseur, le bâtonnier Vincent Maurel, à me rejoindre parce que l'année dernière il n'a pas pu faire sa rentrée de la conférence. Parce que les Secrétaires de la Conférence qui vont plaider ce soir sont les Secrétaires de sa promotion, parce qu'il m'a passé le témoin en m'aidant à m'installer dans ma fonction. Je voulais le remercier devant vous ce soir et lui donner la parole. A toi Vincent.

Discours ancien bâtonnier Vincent Maurel

Merci Monsieur le Bâtonnier.

Je vais vous faire une confidence. Lorsque vous m'avez proposé de prendre la parole, j'ai longuement hésité. Je ne suis plus bâtonnier, cela n'a échappé à personne. Le temps a passé.

Vous tenez les rênes de notre barreau, fermement, depuis maintenant de nombreux mois.

Alors, pourquoi diable prendre la parole ? A l'instar d'Alfred de MUSSET, j'ai toutefois appris qu'il en est avec son bâtonnier comme avec les femmes : « *On peut avoir le dernier mot, à condition que le mot soit « oui » !* »

Donc oui, je prends la parole et finalement ... Avec une certaine gourmandise.

Non pas par peur d'avoir à écouter, car je sais que ce soir, avec nos deux Secrétaires et l'envoûtante Fanny Ardant, cette Rentrée est placée sous le signe du théâtre et de la poésie.

Non pas également pour vous flatter : notre Garde des Sceaux l'a rappelé pas plus tard qu'hier aux sénateurs : « *Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute...* » Je ne le flatterai pas non plus d'ailleurs. Non. Cette parole, je la prends pour vous gratifier.

Au mois de décembre l'année dernière, en plein Acte II de cette crise sanitaire qui décidément n'en finit pas, j'ai pu en comité restreint, procéder à la remise du bâton.

C'est un petit bâton toutefois, que je vous ai donné et que vous conserverez à la fin de votre mandat. Fait de verre et d'acier, il contient un papier sur lequel est inscrit notre serment. À l'une de ses 2 extrémités sont gravés nos deux noms. Est ainsi symbolisé le passage de moi à vous.

Un bâton, j'en ai moi-même reçu un des mains de mon prédécesseur, le bâtonnier LAUGERY, mon ami... qui a bien failli m'oublier ce soir-là ! Tu te souviens ?

A l'une des extrémités de ce bâton, que j'ai fini par récupérer, sont gravés son nom et le mien. Est ainsi symbolisé le passage de lui à moi.

En revanche, je n'ai pas pu vous remettre, Monsieur le Bâtonnier, en présence de tous nos confrères,



LE bâton. Celui qui a vocation à rester à l'Ordre et à passer entre les mains des bâtonniers successifs, créé spécialement à l'occasion des cinquante ans de notre barreau, que nous fêterons l'année prochaine. Aujourd'hui, et pour quelques jours encore avant que la cinquième vague nous submerge, l'occasion se présente enfin. Alors ce bâton, le voici.

Celui-ci été sculpté par un artiste, Frédéric BAUDOIN, qui a puisé son inspiration dans trois sources :

- La modernité, que l'on trouve dans la fluidité de sa ligne ;
- La défense, avec toute cette solidité que l'on ressent, exprimée par l'arche du même nom, gravée sur son pommeau en référence à notre logo ;
- Quant à Saint-YVES, dont les vertus dominantes étaient la pauvreté et la charité, il est symbolisé par la matière qui le compose : le bois. Plus précisément le frêne, symbole de l'apaisement et en ce qui concerne la gravure, le buis, à forte symbolique chrétienne, puisqu'il évoque la résurrection.

Certains se demandent peut-être : pourquoi un bâton ? Et pourquoi Saint-YVES ?

Permettez-moi de remonter brièvement le temps. Sous l'Ancien Régime, les gens de justice étaient réunis au sein d'une confrérie dont le patron était Saint-Nicolas, célébré pour avoir notamment sauvé trois officiers accusés de complot contre l'empereur CONSTANTIN en inspirant un songe à ce dernier, qui les déclarera par la suite innocents. Le représentant de cette confrérie, choisi parmi les plus dignes de ses membres, portait dans les cérémonies et processions, un bâton à l'effigie de leur Saint patron. Avec le temps, ce porteur a pris le nom de bâtonnier. Puis, progressivement, il est sorti de son rôle religieux pour prendre celui de chef, veillant à discipline de ses pairs.

Ce rôle de chef est finalement acté à la fin du XVII^{ème} siècle, avec le Bâtonnier MONTHOLON et son Conseil, qui se sont ainsi vu attribuer le pouvoir disciplinaire, jusqu'alors entre les mains du Parlement. Et c'est en s'appropriant ce

pouvoir disciplinaire que le Barreau a gagné son indépendance. Il ne faut pas l'oublier.

Saint-YVES, quant à lui, né en 1253 d'un seigneur breton, près de Tréguier, était à la fois prêtre et magistrat. Animé par sa foi, il était également et surtout, « *l'avocat des pauvres, le défenseur des veuves et des orphelins, la Providence de tous les nécessiteux* ».

Canonisé en 1347, sa figure se substitua alors à celle de Saint-Nicolas sur le bâton de la confrérie des gens de justice. Certains disent qu'il fut le premier avocat à entrer au paradis.

D'autres, moins délicats, qu'il fut également le dernier... Je ne le crois pas : les portes du paradis sont grandes ouvertes aux avocats. Sauf peut-être à notre Garde des Sceaux. Vous me direz, il n'est plus avocat.

Ce bâton est donc le symbole de la mission du bâtonnier : veiller à l'observation des devoirs de l'avocat mais aussi à la protection de ses droits. Cette dernière mission est des plus essentielles, car à travers les droits des avocats, ce sont les droits

des justiciables qu'il s'agit de défendre. Le combat récent pour la défense du Secret Professionnel, en est la parfaite illustration. Car TALLEYRAND l'a écrit : « *On peut violer les lois sans qu'elles crient* ». Mais il appartient alors aux bâtonniers de dénoncer ces violations et d'affirmer avec Saint-Yves : « *Bien que ce soit une chose étonnante pour le peuple, non, l'avocat n'est pas voleur* » !

J'ai aimé la mission de bâtonnier. Même s'il est vrai que j'aurais apprécié l'exercer dans une conjoncture disons... plus calme.

Que fut mon bâtonnat ? Je répondrai à cette question avec les mots d'AZNAVOUR, puisque notre barreau a désormais des liens privilégiés avec le barreau d'Arménie. Le bâtonnat, ce fut d'abord des amis. Des trois sortes décrites par FONTENELLE : des amis qui vous aiment, des amis qui ne se soucient pas de vous et des amis qui vous haïssent ! Ce fut des amours, les mêmes qu'avant toutefois, indispensables. Ce fut aussi, et surtout, des emmerdes... Plusieurs escadrilles je pense !



Si comme l'a écrit le Général de Gaulle ... Oui, puisque qu'en cette période pré-électorale tout le monde se revendique gaulliste, j'ai estimé que cela ferait plaisir au plus grand monde que je le cite... Si, comme l'a écrit le Général de Gaulle donc, c'est en étreignant les difficultés que l'homme de caractère se réalise, je pense être aujourd'hui particulièrement réalisé ! Entre grèves au pluriel et COVID, avec les membres du personnel et les membres du conseil de l'Ordre, c'est peu dire que nous n'avons pas été épargnés et que la tâche fut rude.

Alors, pour conclure, Monsieur le Bâtonnier, permettez-moi, en présence de cette belle assemblée, de les remercier chaleureusement. Car malgré ces crises, grâce à eux, nous avons pu faire fonctionner l'Ordre tout en menant à bien nos différents projets.

Permettez-moi de remercier également tous ceux avec qui j'ai travaillé en bonne intelligence [même si, pour certains (ils se reconnaîtront) nous avons eu quelques désaccords], et qui sont présents ce soir, en leur grade et qualité : représentants et élus du département, chefs de juridiction, représentants des chambres consulaires, représentants de l'Institut des Hauts de Seine et du Conseil départemental.

Permettez-moi de remercier aussi tous les bâtonniers et membres élus du CNB, du barreau de Paris, de la Conférence des bâtonniers, de la Conférence des Cent, des barreaux étrangers, de la BIF, de l'UIA, de la CIB, de la FBE, de la CNBF.... Avec lesquels nous avons œuvré sans relâche, et avec lesquels, face aux épreuves, se sont noués de véritables liens d'amitié.

Merci enfin, à vous tous, chers confrères, avec lesquels j'ai passé des moments fabuleux, exigeants, fatigants, mais fabuleux.

Monsieur le Bâtonnier, j'en ai fini.
Je vous rends la parole et avec un immense plaisir, je vous remets ce bâton, LE bâton.
Je vous le remets avec d'autant plus de plaisir que je le sais en de très bonnes mains.

Remise des prix Avocats Labs 92 et concours Innovation Gastineau par Yann Leclerc, Secrétaire Général d'Avocats Lab'92.

Remise du prix Avocats Lab'92 à Ganaëlle SOUSSAN pour l'interface AppliCab Avocats, offrant la possibilité pour les justiciables de consulter en temps réel l'état de leur dossier, réinventant ainsi la relation avocat-client.

Remise du prix Coup de cœur à Marie FERNET pour l'interface Tourisme judiciaire, solution collaborative permettant aux avocats sortis de leur juridiction de connaître les bonnes adresses.

Remise des prix du concours écriture & photo par le bâtonnier Pierre-Ann Laugery

Remise du prix de l'écriture à Cécile EVEN pour « Graine de violence »

Remise du prix de la photo couleur à Philippe MEYEUR pour « Liberté masquée »

Remise du prix de la photo noir et blanc à Marc FLAMAND pour « Libre comme l'air »

Discours de rentrée du bâtonnier Michel Guichard

Madame la députée Constance Le Grip
Madame la députée Céline Calvez
Madame la députée Christine Hennion
Mesdames et Messieurs les magistrats et particulièrement :
Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Versailles,
Madame le Premier avocat général représentant le procureur général près la Cour d'appel de Versailles,
Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de Nanterre,
Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Nanterre,
Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente du Tribunal de Commerce de Nanterre
Madame la Directrice du tribunal de proximité de Boulogne,
Monsieur le Vice-Président et Messieurs les présidents de section des Conseils de Prud'hommes de Nanterre et de Boulogne,
Mesdames et Messieurs les magistrats,
Monseigneur l'Évêque de Nanterre,

Monsieur le Doyen de l'université de Sceaux
Monsieur le Directeur de l'IEJ de Nanterre

Madame la Directrice de la Maison d'Arrêt de Nanterre,

Monsieur le Directeur et Madame la Directrice adjointe du service pénitentiaire d'insertion

Madame la Directrice de cabinet du Préfet des Hauts de Seine

Monsieur le Directeur de cabinet du Maire de Neuilly

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine,

Madame la Présidente de la Chambre des métiers et de l'Artisanat des Hauts de Seine

Monsieur le Président de la Compagnie des experts de justice de Versailles

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions du département et de la région, de la CCI et de la Chambre des métiers et de l'Artisanat

Mesdames et Messieurs les avocats, et particulièrement :

Madame la Vice-Présidente du Conseil National des Barreaux, la Présidente de la Conférence des bâtonniers, chère Hélène

Monsieur le Premier Vice-Président de la Conférence des bâtonniers, cher Bruno

Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris, cher Olivier

Madame la Bâtonnière élue de Paris, chère Julie

Monsieur le Vice-bâtonnier élu de Paris, cher Vincent

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, Vice-Bâtonniers et Bâtonniers élus de la Conférence des Cent,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Bâtonniers élus de la Conférence des Barreaux d'Ile-de-France,

Monsieur le Président de l'Union Internationale des avocats

Madame la présidente de la Fédération des barreaux d'Europe

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et membres et représentants des barreaux de Bruxelles, de Mons, du Luxembourg, d'Haïti, de Dakar et de Beyrouth

Messieurs les directeurs de l'Hedac et de l'Erage

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National des Barreaux,

Mesdames et Messieurs les membres de la Conférence des Bâtonniers,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers en exercice,

Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers membres du Conseil de l'Ordre,

Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers de notre barreau,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires et Anciens secrétaires de la Conférence,

Mes chères Consœurs et chers Confrères du Barreau des Hauts-de-Seine et des autres barreaux amis,

Mesdames et Messieurs, chers Amis,

Putain de COVID... pour paraphraser le chanteur Renaud dans sa chanson Putain de camion...

Cette COVID qui a la particularité d'être du genre féminin alors qu'elle touche jeunes et anciens de tous sexes. Entraînant des privations de liberté et effaçant des vies, elle nous a laissés sans repère, bunkerisés dans nos domiciles ou nos cabinets, échangeant par signaux informatiques avec nos proches ou avec nos clients et mettant en place des mesures d'urgence pour la continuation de la Justice comme la fourniture de masques à notre juridiction. Nous nous en sommes aujourd'hui relevés, vaccinés et masqués comme des bandits ou des canards.

Cette COVID a dégagé des gestes de solidarité et une revue de nos habitudes avec notamment le développement du télétravail. Nous espérons tous tourner à présent cette page. C'est donc aujourd'hui un immense plaisir de nous retrouver tous ensemble pour cette rentrée.

Quand j'ai pris mes fonctions de bâtonnier au 1^{er} janvier de cette année après une année d'apprentissage, je savais que j'avais la chance d'être dans un barreau unique dans sa composition avec des mégas structures, des moyennes structures et des cabinets individuels.

Ouvert à la discussion sur tous les sujets de l'avocat en entreprise à la défense des avocats à l'étranger en passant par le droit d'asile ou encore la défense des mineurs ou des victimes de violences familiales. Riche pour les compétences de mes confrères et consœurs couvrant la totalité de la palette du droit national, européen et international.

J'avais pris en début de mandat quatre engagements pour un barreau moderne, uni, ouvert à l'international et solidaire.

Moderne tout d'abord. Nous avons mis en place dans notre ordre l'outil Barotech qui est un nouvel outil de gestion des ordres. Nous l'ouvrirons aux avocats l'année prochaine. Nous refaisons notre site internet et mettons le RGPD en place au sein du barreau.

Nous avons modernisé notre formation en développant l'École de la Défense qui réunit chaque mois plus de 100 avocats avec des intervenants prestigieux. L'École de la fiscalité est née, elle permet de mettre à la disposition des petites structures d'avocats, une formation déjà existante dans les grandes structures avec des experts.

Nous avons développé nos partenariats avec la CCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le MEDEF, les notaires, les experts comptables, les commissaires aux comptes, les administrateurs judiciaires au travers de conventions ou de manifestations comme « les avocats prennent la défense », qui se tient en octobre à Cœur Défense avec des ateliers et des consultations gratuites, au soutien des entreprises et des entrepreneurs.

Nous avons bâti un incubateur qui fournit formation au numérique aux avocats et aide aux startups et qui développe des outils par ou pour les avocats. Nous avons travaillé sur des propositions sur le droit des entreprises en difficulté avec le député Romain Grau.

Un barreau Uni ensuite : nous rassemblons nos confrères dans une série de manifestations très diverses : du cinéclub muet sur le thème de la justice ou du colloque sur la laïcité d'octobre dernier en passant par la réception d'un écrivain, le concours d'écriture et photo sur le thème de la liberté ou enfin le concert de fin d'année de musique classique, nous voulons ainsi nous retrouver dans des locaux enfin rénovés. Et nous avons acquis un piano installé dans les locaux de l'ordre et à la disposition de tous.

Un barreau ouvert à l'International : outre les jumelages signés avec des barreaux étrangers dont l'efficacité est démontrée par le concours d'éloquence francophone et par leur présence aujourd'hui, nous soutenons par des actions sur place nos confrères turcs emprisonnés, nos confrères



libanais dans un pays en voie de déliquescence et auxquels nous avons rendu hommage le 3 août en pavaisant notre ordre aux couleurs du Liban, ou nos confrères arméniens avec qui nous allons signer une convention et encore nos confrères haïtiens soumis à tous les aléas politiques et climatiques. Je voulais saluer la présence ce soir de Madame la Bâtonnière de Port au Prince Maître Marie Suzy LEGROS légalement désignée bâtonnier après l'assassinat de Maître Dorval puis réélu pour deux ans ; elle est la première femme bâtonnière en Haïti et à Port au Prince qui doit gérer tout à la fois l'interdiction d'accès au tribunal et celle à son ordre même. Chapeau Madame la Bâtonnière.

Un barreau enfin Solidaire dans ses combats pour les demandeurs d'asile, pour les victimes de violences familiales, pour les mineurs, pour les personnes en situation de handicap et je voulais souligner l'action de l'association « Droit comme un H » qui prône l'emploi dans les cabinets d'avocats de personnes en situation d'handicap.

Pour m'épauler dans cette charge, j'ai d'abord : Les anciens bâtonniers derrière moi, conseillers attentifs, prêts à s'exposer pour leur bâtonnier et la défense de leur barreau.

Un conseil de l'ordre parfois turbulent et composé de confrères et consœurs engagés pour la défense de notre profession et réussissant à dégager un temps précieux pour gérer les dossiers de l'Ordre. Mes consœurs et confrères travaillant pour l'Ordre au sein de commissions.

Mon personnel de l'Ordre investi dans ses fonctions, parfois secoué par mes confrères et consœurs, devant s'adapter aux mutations de notre profession et à un bâtonnier trop exigeant dont le temps est toujours compté.

Je les remercie tous pour leur aide précieuse et leur soutien sans faille.

Je voulais aussi adresser quelques messages :

Monsieur le Premier Président, Madame la Première Avocat Général, la Cour d'Appel de Versailles a toujours été ouverte au dialogue avec les avocats. Nous avons trouvé avec les autres bâtonniers du ressort des partenaires constructifs et je vous en remercie.

Monsieur le Premier Président, vous allez quitter vos fonctions. Nous vous regretterons !

Madame Pautrat, en tant que présidente du 5^{ème} tribunal judiciaire de France dans le 2^{ème} département de France par sa richesse économique, vous avez le poids d'une grande juridiction. Nous connaissons le manque de moyens qui nous impacte par ricochet. Vous le savez, nous vous avons aidé à tenter d'obtenir des moyens nouveaux qui ne sont hélas pas arrivés à la hauteur de nos ambitions.

Monsieur Prache, vous êtes notre nouveau procureur de la République. J'apprécie votre volonté de renforcer le lien avec les avocats de notre barreau. Nous organisons ainsi tous les premiers mercredis du mois une rencontre et vous participez activement à la vie de notre barreau. Nous ne serons pas bien entendu d'accord sur tout mais le dialogue doit toujours primer. L'avocat est un auxiliaire de justice incontournable.

Ne créons pas de barrières matérielles ni psychologiques ou symboliques entre avocats et magistrats pour les éloigner encore plus entre eux. Tous doivent se parler pour un bon fonctionnement de la justice.

Les délais de justice sont trop longs, les avocats s'épuisent dans les audiences jusqu'au bout de la nuit. En fin de compte, c'est le justiciable qui paie les pots cassés. Nous sommes donc dans le même bateau qui s'enfonce doucement, la grève des avocats n'ayant été qu'un révélateur de cette situation. Nous devons donc collectivement nous mobiliser pour remettre à flot ce service public laissé en déshérence. Continuons donc à dialoguer et à trouver des solutions ensemble.

Ma chère Hélène Fontaine, je comprends qu'en étant présidente de la Conférence des Bâtonniers, tu as profondément souffert du départ de notre barreau de cette institution.

Ce départ, envisagé depuis plusieurs années par mes prédécesseurs, s'est concrétisé compte-tenu du débat avorté sur l'avocat en entreprise, du défaut de visibilité de notre barreau dans la Conférence et de ses règles de représentativité qui excluent 20 % des avocats. Je sais que tu as déjà entrepris beaucoup

de travail pour faire bouger cette institution. Notre départ n'est peut-être qu'une incompréhension mais il n'est sûrement pas définitif.

Mon cher Bruno Blanquer, tu vas prendre la tête de la Conférence des Bâtonniers au 1^{er} janvier et tu souhaites que notre barreau y revienne. Nous serons très attentifs à tes propositions de réforme qui seront déterminantes pour décider ou non de vous retrouver.

Et enfin je voulais rendre hommage aux bâtonniers et vice-bâtonniers en exercice qui sont sur cette estrade car ils sont pendant deux années seulement, en charge de la vie quotidienne des avocats. Mon attention portera plus particulièrement sur les membres de la Conférence des Cent appelée ainsi pompeusement alors qu'elle réunit les 20 plus grands barreaux hors Paris.

C'est à travers eux que j'ai découvert l'ordinalité. Composée de joyeux trublions griffonnant une motion sur un bout de serviette pour doubler celle du CNB ou de la Conférence des Bâtonniers. Partageant leurs expériences et leurs bonnes pratiques. Se retrouvant toutes les fins de semaine bien chargées du quatrième trimestre pour partager ensemble la rentrée de la Conférence de chacun. Ayant un pouvoir à renverser la position du Garde des Sceaux. Voyez Nice Matin ! *Diffusion Photo Nice Matin*

Et surtout, sauvant, en début d'année, un projet lancé par nos anciens bâtonniers, ce fameux outil de gestion des ordres appelé BAROTECH, n'existant nulle part ailleurs, et envié désormais par les autres barreaux qui souhaitent maintenant l'utiliser.

J'ai voulu ce soir les mettre à l'honneur car ce sont eux qui gèrent au quotidien les missions d'accompagnement des avocats qui sont confiées aux barreaux. Et je vous dis qu'un jour cette Conférence des Cent montera sur scène pour une revue à faire pâlir celle de l'UJA.

Enfin, permettez-moi de dessiner comme le petit prince de Saint-Exupéry un mouton à quatre pattes, l'avocat du 21^{ème} siècle.

L'avocat d'aujourd'hui doit être un entrepreneur

sachant diriger sa petite entreprise avec les outils informatiques d'aujourd'hui, ne travaillant plus seul mais en équipe au travers de structures de moyens ou d'exercice.

C'est un avocat ouvert à la réalité d'aujourd'hui, ne se basant plus exclusivement sur des règles de la profession d'avocat dégagées en 1842 par Mollot, avocat à la Cour Royale.

Sur le principe d'indépendance de l'avocat, le Mollot nous donne une définition remarquable. On connaît la définition que Monsieur Henrion de Pansey nous a donné de cette indépendance dans son magnifique éloge de Dumoulin : « *Libres des entraves qui captivent les autres hommes ; trop fiers pour avoir des protecteurs, trop obscurs pour avoir des protégés, sans esclave et sans maître, ce serait l'homme dans sa dignité originelle, si un tel homme existait encore sur terre.* »

Cette définition est trop vertueuse pour être applicable. Elle permet à certains de considérer : que l'avocat salarié n'est pas indépendant alors que notre règlement intérieur national prévoit ce type d'exercice d'activité depuis plusieurs années ; Que l'entrée au capital de tiers dans les cabinets peut toucher l'indépendance de l'avocat alors que l'entrée au capital des professions du chiffre est déjà mise en œuvre dans les sociétés pluriprofessionnelles ; Que l'apport d'affaires par un cabinet à un autre touche à l'indépendance de l'avocat alors qu'une convention claire permet de récompenser le travail fait par chacun.

Aussi sachons adapter le principe fondamental d'indépendance à l'époque où nous vivons sans le renier.

L'avocat du XXI^{ème} siècle est également un avocat titulaire d'un secret professionnel absolu.

En reprenant le Mollot qui devient décidément mon livre de chevet, j'ai trouvé cette phrase :

« *Tout ce que le client dépose dans le sein de son avocat est confidentiel, et doit rester couvert du secret le plus impénétrable : c'était pour l'avocat un point de religion, avant que la loi pénale lui en eût fait un devoir d'état.* »

Cette phrase solennelle a là toute sa modernité.

Nous assistons en effet à une attaque de notre secret professionnel dans le monde des affaires. Règles anti-blanchiment, règles sur la délinquance financière, règles sur la fraude fiscale.

Je vous pose une question : quelle est la différence entre un avocat qui défend un présumé violeur et celui qui conseille un présumé fraudeur ? Aucune. Il est consternant de voir que la Cour de Cassation différencie l'activité de conseil de l'activité de défense, seule protégée selon elle par le secret professionnel alors que ces deux activités sont fusionnées depuis plus de 30 ans.

Que le Sénat considère que les avocats des grands cabinets d'affaires doivent avoir un secret professionnel moins étendu que les autres avocats ne peut que surprendre. Le monde des affaires serait-il plus sale que le monde des crimes et délits de la vie quotidienne ? Ce sujet a en effet été discuté lors de l'élaboration de la loi confiance en la Justice.

Alors que l'Assemblée Nationale avait voté un secret professionnel de l'avocat illimité, le Sénat, sous la pression de Bercy et du parquet national financier, a voulu le restreindre d'abord en refusant l'application du secret professionnel de l'avocat aux mesures d'enquête et d'instruction lorsque les infractions portent sur la fraude fiscale, les délits financiers ou le financement du terrorisme et surtout dans la version sortie de la Commission Mixte paritaire à un avocat qui a fait l'objet de manœuvres ou actions permettant de façon non intentionnelle la commission de cette infraction, c'est-à-dire l'avocat instrumentalisé par son client. Le Sénat a ainsi conçu un nouvel avocat : l'avocat idiot, lou ravi de la crèche provençale, le benêt du village, celui qui se fait empapaouter. La réaction du CNB ne s'est pas fait attendre. Il a demandé d'encadrer le texte à la seule volonté intentionnelle de l'avocat de participer à la commission de cette infraction puis a finalement renoncé à sanctifier dans la loi un secret professionnel émietté comme le proposait le Garde des Sceaux dans une de ces options.

Notre barreau s'est fortement mobilisé sur ce sujet et nos 8 plus grands cabinets, las de se voir considérés comme complices de toutes les

infractions financières, sont sortis de leur réserve et ont écrit une lettre au Président de la République. Des députés se sont mobilisés et je les remercie.

J'ai apprécié que le secret professionnel dans le monde des affaires ait été unanimement défendu par l'ensemble d'une profession solidaire. C'est en effet uni dans notre profession que nos messages seront compris.

Le Garde des sceaux ayant fait fi de la demande de la profession, a maintenu des dérogations à notre secret professionnel (même si nous avons obtenu quelques corrections sur la procédure et la suppression de l'avocat « ravi »).

Cela étant le combat continue, d'abord au niveau du Conseil Constitutionnel et au niveau européen, puis lors des perquisitions. Nous allons structurer des équipes de délégués du bâtonnier pour intervenir dans les perquisitions dans les cabinets d'avocats. Le livre de Vincent Nioré sur les perquisitions va devoir être réédité !

Je suis heureux par ailleurs que notre barreau ait participé au recours devant le Conseil d'État avec les institutions représentatives de la profession contre la directive européenne demandant aux avocats de dénoncer les schémas fiscaux dits agressifs. Et je suis fier que nous ayons obtenu que la Cour de Justice de l'union européenne soit saisie sur la conformité de cette directive aux droits fondamentaux de l'Union Européenne.

Enfin, je rêve à l'avenir de notre profession. L'arrivée de nombreux étudiants dans nos écoles d'avocats est un message réjouissant pour notre activité que l'on considérerait il y a un an comme moribonde.

Voilà, je viens de vous dessiner ce mouton à quatre pattes : un avocat entrepreneur, ouvert, titulaire d'un secret absolu et jeune d'esprit.

A la manière du Petit Prince, laissons-le se développer sur notre planète du droit et nous éviterons qu'il soit tondu comme en rêve certains. Putain qu'est-ce que c'est bon de se retrouver tous ensemble !



RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE AMAURY LE BOURDON

« J'ai connu des beautés inabordables, froides et pures comme la neige de l'hiver, impossibles à toucher, à séduire, incompréhensibles même à l'esprit » - Pouchkine

Monsieur le Président, Messieurs les membres de ce prestigieux tribunal d'exception, Mesdames et Messieurs les jurés,

Nous sommes réunis ce soir pour traiter d'un dossier particulièrement sulfureux !

De ma longue carrière de procureur, j'en ai eu à accuser des délinquants de toute espèce, des Fourniret, des Cahuzac, des Jawad Bendaoud. Bref, du plus petit délinquant au plus dangereux criminel, je dois dire que je n'ai jamais eu à requérir pour un cas aussi exceptionnel. Exceptionnel de par sa gravité ; de par la nature des délits et des crimes qui sont reprochés ce soir à Fanny Ardant.

Avant d'entrer dans le fond du dossier, j'aurais tout de même une série de remerciements à effectuer.

Merci d'abord à votre belle et auguste juridiction d'exception, d'avoir accepté de juger cette affaire hors normes.

Monsieur le Président, lorsque avez accepté ma requête de convoquer votre juridiction, - vous savez, quand nous nous sommes croisés cet été, lors de cette Régate à La Rochelle, entre 2 verres de vin de Bordeaux, ou était-ce du Bourgogne ? En tout cas, quel pied marin Monsieur le Président ! - je dois vous dire que j'ai été particulièrement honoré.

Pourquoi requérir devant un tel Tribunal d'exception ? Tout simplement pour la règle procédurale qui veut que l'on puisse ressusciter d'anciennes incriminations malheureusement abrogées : crime de lèse-majesté, délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs. Souvenez-vous, celui pour lequel Baudelaire avait été condamné en 1857 pour Les fleurs du Mal :

« Je veux longtemps plonger mes doigts tremblants - Dans l'épaisseur de ta crinière lourde »

Sur un réquisitoire de mon prédécesseur, le redoutable et redouté Avocat Général Pinard ! La voilà de retour cette délicieuse incrimination !

Ah oui ! Je les entends déjà crier, les défenseurs des droits de l'Homme, et ils sont nombreux ce soir, à crier à la déloyauté, à l'atteinte au principe de légalité des délits et des peines. Alors, oui, c'est vrai que ce n'est pas très loyal de rétablir ces délits spécialement pour la cause, ce n'est pas très mousquetaire. Mais une fois que vous aurez entendu toutes ces infractions dont l'accusée s'est rendue coupable, alors vous comprendrez la nécessité d'une telle procédure d'exception.

Merci ensuite à Vous, Fanny Ardant, d'avoir accepté cette accusation. Mais, je dois vous prévenir, tout de suite : ce n'était peut-être pas la meilleure idée que vous ayez eue... quand vous allez voir les peines que vous encourez !

Pour tout vous dire, nous avons d'abord pensé accuser un homme d'affaires ou un politique des Hauts-de-Seine puisqu'il nous fallait rendre hommage à notre beau département. Mais la règle est, vous les savez, que nous ne pouvons inviter une personne déjà mise en examen ou condamnée. Ce qui, étonnement, s'est révélé hautement compliqué à trouver par chez nous.

Le cocktail de cette soirée étant traditionnellement financé par les époux Balkany, mais pas cette année, à cause d'une sombre affaire de clientélisme et de grains de riz ; je n'ai pas tout suivi. Vous verrez, ça ne sera pas aussi grandiose. Pas de danseuses du ventre portées sur des pièces montées cette année, pas de fontaine de beaujolais nouveau, mais restez donc Mademoiselle Ardant. Le temps que vous voudrez, je vous en prie !

Et puis c'est vrai que les hommes d'affaires, ça manque un peu de folie, ça manque de panache, et puis les hommes d'affaires ça manque de femmes tout simplement !

Voilà pourquoi nous avons pensé à vous, la grande, l'iconique, la Grande Bellezza, la beauté éternelle à la voix envoûtante et à la sensualité inégalable. Mais j'arrête ici les hommages, car cet éloge sera ce soir assuré par votre avocat commis d'office... le seul disponible ce soir... le dernier de la liste des permanences... Maître, comment déjà... Jean-Baptiste de Varax. Une tâche bien difficile qui vous attend, cher Maître... croyez-moi !

Car notre rôle à nous les procureurs, nous les grands accusateurs, nous les François Molins, les Philippe Courroye, nous les Pinard, nous les Saint-Just, c'est bien de défendre la société, l'ordre, la discipline. Voyez le quartier de La Défense / Neuilly-sur-Seine : ça, c'est ordonné ! Des tours droites aux lignes rigoureuses, du bitume. Et puis c'est propre, on mangerait par terre. Là, disait le poète : « *là, tout n'est qu'ordre et beauté* » (il parlait évidemment de Neuilly-sur-Seine), « *luxe, calme et volupté* ». Et cette volupté de l'ordre, bien gardée par nos brigades de policiers et procureurs, elle est aujourd'hui piétinée par notre accusée. Car derrière tout un palmarès, certes prestigieux et envoûtant, se cachent une série de délits et de crimes, qu'il est maintenant de mon ressort de dénoncer.

Avant d'attaquer sur les actes d'accusation, commençons par exposer le lourd passé de l'accusée.

Originaire du Limousin, comme la porcelaine, les vaches, et Jacques Chirac... Fille d'un père militaire, Fanny Ardant a étudié dans les plus grandes écoles. Assidue, elle a gravi un à un les échelons de la réussite académique et sociale. Sortie major de sa promotion à la *Polytechnic school of Limoges*... Vous étiez pourtant bien partie dans la vie Fanny Ardant : lorsqu'à 19 ans vous intégrez la très prestigieuse école de Sciences Po mais à Aix-en-Provence : où étudièrent entre autres de grandes figures, comme Portalis et Adolphe Thiers, le haut du panier. Le graal pour tout impétrant qui souhaite



embrasser une carrière digne de ce nom et un métier respectable.

Au lieu de cela, vous vous êtes finalement abaissée à embrasser une carrière de ménestrel, une voie de troubadour du grand écran, voir même, selon certains, de farfadette !

Votre mémoire de fin d'IEP s'intitulait déjà, et je voudrais que ce soit marqué au dossier, « *Anarchisme et surréalisme* »... « *Anarchisme et surréalisme* »... On sentait déjà qu'on allait avoir du mal à vous faire marcher au pas. Vous auriez pu l'appeler : « *zadisme et voltige* » ou encore « *Ceci n'est pas une révolution* ». C'eut été pareil. L'intention était bien là !

Les chefs d'accusation, quels sont-ils ? Ils sont au nombre de 3 :

- La tromperie des consommateurs ;
- L'assassinat, l'assassinat !
- La provocation au crime d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation

I – TROMPERIE DES CONSOMMATEURS

L'article L. 441-1 du code de la consommation « *interdit pour toute personne de tromper* », en particulier, « *sur la nature ou les qualités substantielles de toute marchandise* ».

Vous le savez, les œuvres cinématographiques sont des marchandises comme les autres. Car le cinéma est bien une industrie ! Les Warner Bros et autres Netflix sont aujourd'hui les monarques de cet empire du divertissement.

Et on juge de la qualité d'un film au nombre d'entrées qu'il fait au cinéma ! Un film est brillant lorsqu'il côtoie les cieux du box-office ! Autrement dit, Les Tuches et Bienvenue chez les Ch'tis, avec leurs 20 millions d'entrées en France sont des chefs d'œuvres, comparé à Lost Highway de David Lynch, qui a totalisé à peine 150 000 entrées en France, ce qui en fait, selon le jargon cinématographique, une croute. Voilà ! C'est ça la philosophie du cinéma ! C'est bien ce qu'attendent les 60 millions de consommateurs français lorsqu'ils achètent un film, ou une place de spectacle : du divertissement !



Or, Fanny Ardant a délibérément trompé cette attente raisonnable du consommateur moyen.

Elle a opté pour un cinéma d'auteur, particulièrement inaccessible pour le commun des mortels. En préférant jouer pour la Nouvelle Vague... pour Claude Lelouch, Alain Resnais, Agnès Varda et le grand François Truffaut, son mari. Mais également pour les réalisateurs Italiens comme Antonioni, Franco Zeffirelli, Sorrentino et j'en passe.

Elle s'est démarquée des autres icônes du cinéma français, par son côté à la fois sulfureux, inaccessible et ténébreux. Par des rôles trop complexes, réservés aux intellectuels de la Rive Gauche.

Vous avez réfléchi, vous vous êtes cultivée. Erreur fatale, Fanny Ardant, sur laquelle vous aurez tout le loisir et le temps de ressasser dans votre cellule 4 étoiles !

Il faut bien relever que vous êtes, à vous seule, l'explication et le paroxysme du film La Grande Belleza de Sorrentino, ce chef d'œuvre ! Quand vous apparaissez, en personne cette fois, le temps d'un instant, en tant que Fanny Ardant, devant l'esthète Jep Gambardella, en quête de la grande beauté, et qu'il reste sans voix devant votre mythique visage. Cet instant suspendu a réveillé en moi une étincelle perdue ! Ah ! Que j'envie Jep Gambardella, pour qui vous vous êtes retournée, alors que votre silhouette est restée de marbre quand, sur les marches du Palais de justice tout à l'heure, nous nous sommes croisés ! Cette apparition mise en abîme donc, quelle émotion céleste pour les initiés ! Seulement voilà, le consommateur moyen, lui, est passé totalement à côté.

Le public voulait voir Fanny Ardant voltiger dans l'espace, avec un sabre laser et une coiffure en beignets, dans le rôle de la princesse Leïa de Star Wars. Ils s'attendaient à la voir embrasser le beau Leonardo Di Caprio à la proue du Titanic, « les yeux fixés au large et les cheveux au vent ». Les consommateurs s'attendaient, légitimement, à vous voir, Fanny Ardant, jouer dans La petite maison dans la prairie, car je sais que vous détestez particulièrement ce programme, vous l'avez déclaré !

C'est dommage, quelle bien belle série pourtant ! Et accessible ! Tout est lisse, tout est simple, tout le monde se ressemble et, surtout, tout finit bien !

II – Autre élément démontrant la tromperie : Vous vous êtes refusée à tirer profit de votre notoriété. Vous n'avez pas su prendre le virage Twitter et Instagram. Où sont vos selfies avec Nabila, Fanny Ardant ? Où sont vos publicités pour des parfums ou pour des gels douches à l'occasion du Black Friday ? Ou sont vos placements de produits dans vos apparitions télévisées ? Je vous le demande ! L'enquête minutieuse menée dans les archives de la TV et du cinéma l'a confirmé : l'accusée n'a jamais produit la moindre publicité ! Elle sait pourtant pertinemment que notre civilisation a évolué, qu'après l'obscurantisme nous sommes enfin parvenus dans l'ère moderne et lumineuse du grand capitalisme, de l'économie de marché, la panacée ! Notre nouveau suzerain auquel vous avez refusé de prêter allégeance Fanny Ardant.

L'élément intentionnel du délit est donc manifestement caractérisé. Un préjudice pour le capitalisme, un préjudice donc pour les consommateurs. Il lui suffisait d'inciter à la consommation. Au lieu de cela, Fanny Ardant a incité à la réflexion et à la pure esthétique.

II – ASSASSINAT SUR LA PERSONNE DE L'AMOUR

J'en viens maintenant à notre 2ème chef d'accusation, d'une extrême gravité ! Fanny Ardant, vous êtes accusé d'assassinat, et c'est la société qui vous parle.

On sait, d'après le poète, que « Le propre de l'amour, c'est d'espérer, et il ne se nourrit que d'espérances ». Par ses rôles au cinéma, mais également par ses déclarations répétées dans ses interviews, Fanny Ardant s'est employé à éradiquer toute forme d'espérance dans ce sentiment. Elle a littéralement tué l'amour ! Les preuves sont là, et elles sont accablantes !

Vous manifestez une vision on ne peut plus funeste de l'amour, une Vision déformée, une vision en contradiction avec nos canons autorisés, inspirée directement par Walt Disney, vous savez : « ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants ».

En distillant cette représentation vénéneuse, lentement mais sûrement, vous avez empoisonné l'espérance amoureuse à petit feu.

Et maintenant, où est-il ? Qu'est-il advenu à ce pauvre petit amour, fleur bleue, fragile et sans défense ? Aujourd'hui, il ne reste plus rien, plus rien de cette flamme ardente qui aurait pu, jadis, raviver en nous le feu sacré !

Et je ne parle pas seulement d'un empoisonnement malencontreux, je parle bien d'un acharnement, puisque l'intégralité de votre carrière est concernée !

Déjà, vous commenciez très fort, avec l'un de vos premiers films, *La femme d'à côté*.

Souvenez-vous ! Souvenez-vous Fanny Ardant y incarne l'amante éternellement insatisfaite. Le sujet : un amour impossible entre deux amants. Une histoire que personne n'a oubliée, qui se conclut par une scène tragique dans laquelle elle tue Gérard Depardieu pendant l'acte d'amour, et se donne la mort ensuite.

Personne n'a oublié, non plus, votre tirade désespérée sur l'amour : « *J'écoute uniquement les chansons, parce qu'elles disent la vérité. Plus elles sont bêtes, plus elles sont vraies. D'ailleurs, elles ne sont pas bêtes. Qu'est-ce qu'elles disent ? Elles disent : "Ne me quitte pas... Ton absence a brisé ma vie..." Ton absence a brisé ma vie..." ou "Je suis une maison vide sans toi... Laisse-moi devenir l'ombre de ton ombre..." ou bien "Sans amour, on n'est rien du tout..."* ». Elle a, plus tard, affirmé : « *Non seulement c'était mon premier film, mais c'était tout ce que je croyais de l'amour, ce que je croyais de la vie. On y meurt d'amour comme Tristan et Iseult* ». Vous faut-il encore d'autres preuves de ce crime abject ? Vous en faut-il ? Eh bien, en voici : Elle a joué l'envoûtante *Cassandra* au théâtre. Encore une fois, elle interprétait la femme qui porte malheur : tous les hommes qui l'ont ont approché ont connu un destin funeste.

Dans *Huit femmes* : vous êtes la Pierrette en robe rouge, sulfureuse, et vous chantez :

« *Et moi la fille libérée*

Confondant le jour et la nuit

Pratiquant l'amour buissonnier

Comme un défi »

Et cette étreinte ! Et ce baiser inoubliable, mais interdit, avec Catherine Deneuve. Sulfureux baiser ! Baiser impossible !

Dans *Pédale Douce*, pour lequel vous avez décroché un César. Elle est la scandaleuse Eva. La patronne d'un night-club *Olé-Olé* aux fréquentations douteuses ! « *Aimer c'est comprendre et accepter les vices de l'autre* » ! dit-elle ! Dans *Paris Je t'aime*, vous incarnez le quartier Pigalle, évidemment, le plus sulfureux de tous les quartiers de Paris. Mentionnons également *Ridicule*. Elle est *La Comtesse de Blayac*, une courtisane ambitieuse et manipulatrice, qui joue de l'esprit comme on joue d'une arme tranchante. Et ce n'est pas fini, ce n'est pas fini !

Au théâtre maintenant, dans *Hiroshima mon amour* : encore une histoire d'amour impossible, sur fond de tragédie. L'accusée voue d'ailleurs à *Marguerite Duras* une véritable obsession, surtout pour sa conception de l'amour, d'un amour qui détruit, dit-elle !

Inexorablement, Fanny Ardant incarne donc la femme fatale, toujours sensuelle et envoutante, belle et fascinante comme la *Reine de Saba*. Tellement envoutante ! Que j'en viens moi-même à douter de mon réquisitoire... Mais Fanny Ardant est surtout la femme dangereuse, dangereuse pour l'homme qu'elle séduit, telle *Dalila* pour *Samson*.

Et justement, vous le savez, l'accusée a incarné à maintes reprises *Marias Callas*.

Les traits communs de notre accusée avec *La Callas*, avec ses personnages d'opéra, sont d'ailleurs manifestes. Elle est la *Violetta de La Traviata* : l'amoureuse passionnée, exaltée, sacrifiée ! Elle est la *Carmen*, la femme séductrice et provocatrice, en quête d'indépendance dans ses amours. L'entendez-vous cette voix charmante et funeste qui chante : « *L'amour est enfant de bohème, il n'a jamais connu de loi* » ?

L'amour n'a jamais connu de loi ! Et puis quoi encore ? Mais le droit régit tout Madame ! Il surveille et punit, toutes les aspérités de votre être, de la vie humaine, il les maîtrise. Il asservit les passions, pour la gloire de la paix sociale. Le voilà, le vrai visage du droit humain.

Notre accusée illustre donc, par son répertoire, un amour qui pousse au crime, un amour qui tue, je dirais même un amour qui porte en lui le sceau de la perversion, parfaitement !

Et, comme pour porter le coup de grâce, dans une ultime attaque, Fanny Ardant a encore déclaré qu'elle « croit à l'amour jusqu'à la guillotine ». La préméditation est donc caractérisée !

Convoquons maintenant le témoin Baudelaire, qui a écrit ces vers pour notre accusée :

« Notre âme est un trois-mâts cherchant son Icarie » ;
Une voix retentit sur le pont : « Ouvre l'œil ! » Une
voix de la hune, ardente et folle, crie.
« Amour... gloire... bonheur ! » Enfer ! c'est un
écueil !

Chaque îlot signalé par l'homme de vigie
Est un El Dorado promis par le Destin ;
L'Imagination qui dresse son orgie
Ne trouve qu'un récif aux clartés du matin. »

Ô la pauvre amoureuse « des pays chimériques !
Faut-il la mettre aux fers, la jeter à la mer, »
Cette sulfureuse oracle de l'amour tragique
« Dont le mirage rend le gouffre plus amer ? »

Fanny Ardant, au tribunal de l'amour, on ne trompe pas !

Si votre vision de ce sentiment était un tableau,
il serait assurément Le radeau de la Méduse de
Géricault : Un naufrage !

Si cette vision était un poème ou une chanson, elle
serait ces mots de Louis Aragon chantés par Brassens :
« *Il n'y a pas d'amour heureux* » : Une défaite !

Aujourd'hui, la société vous le demande : « *Que
reste-t-il de nos amours ? Que reste-t-il de ces
beaux jours ?* » Ou, comme le dirait plus simplement
Yousoupha : « *Où est l'amour ?* »

Brel répondrait sans doute : « *L'Amour est mort,
l'amour est vide* » : Fanny Ardant l'a tué !

III – PROVOCATION AUX CRIMES D'ATTEINTE AUX INTERETS FONDAMENTAUX DE LA NATION

Abordons enfin le 3ème chef d'accusation : la provocation aux crimes d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Ajoutons à cela le crime de lèse-majesté. Incrimination malheureusement

abrogée en 1832, au grand dam de nos délicieux Zemmour et autres nostalgiques de la brigade des mœurs. Délit rétabli spécialement pour vous ce soir Fanny Ardant. Les faits, quels sont-ils ?

Vous avez franchi les limites de la bienséance, en vous élevant honteusement contre l'ordre établi ! Fondamentalement, l'accusée aime le franc-parler, et la provocation publique. Et cela fait bien longtemps qu'elle a quitté les rives acidulées de la bien-pensance.

En 2007, elle a ainsi fait l'éloge, de Renato Curcio, le fondateur des Brigades rouges, groupuscule communiste italien des années 1970. Vous le qualifiez de « héro ». Ce qui vous a valu de choquer toute l'Italie et un dépôt de plainte. Et vos excuses publiques suite à ce scandale ne seront pas suffisantes.

Plus grave encore, l'accusée a manifesté un anti-américanisme, de type primaire.

Lors de la promotion de son film *Le Divan de Staline* en 2017, Fanny Ardant attaquait la corporation des journalistes « *laquais de l'Amérique* » et soumis à « *la pensée unique* ». Elle se félicitait aussi du « *contre-pouvoir* » incarné par la Russie de Vladimir Poutine.

Vous critiquez donc, dans le même temps, les médias, erreur, et l'Amérique, scandale !

Déclaration pour laquelle vous avez obtenu le soutien de Russia Today et, de manière moins étonnante, du magazine d'extrême gauche Valeurs actuelles.

Vous le saviez pourtant, l'Amérique est notre plus vieil allié ! Mais il est bien plus que cela.

L'Amérique c'est la première démocratie au Monde, et ce n'est pas rien ! Les guerres qu'elle entreprend sont légitimes et juridiquement certifiées compatibles avec les Conventions de Genève (conventions, qui, comme chacun le sait, ne s'appliquent qu'au seul Canton de Genève).

« *Win, the yes needs the no, to win! Against the no* ».

Il faut respecter l'impérialisme américain et le chérir.

Le critiquer s'apparente donc à un crime de lèse-majesté, ou plutôt, de Lèse-Majesty. Tant de défenses troublantes du Kremlin donc, qui laissent entrevoir une forme d'intelligence avec l'ennemi des USA.

Mesdames et Messieurs les jurés, derrière des dehors séduisants et envoutants, Fanny Ardant vous trompe ! Elle pactise en secret avec Vladimir Poutine. On dit même, en haut lieu, qu'elle aurait quelque chose à voir avec l'annexion de la Crimée et avec l'actuel projet d'invasion de l'Ukraine. Ce crime est-il intentionnel ? Assurément ! Pour bien comprendre les motivations de notre accusée, il faut se pencher sur ses lectures d'enfance. Elle est fascinée pour la culture russe depuis son adolescence : lecture compulsive des grands auteurs russes, Dostoïevski, Tolstoï, et j'en passe. Jeune, elle a même déclaré qu'elle admirait les bolcheviks ! L'affaire est pliée !

Mais, ce n'est pas tout, il reste encore ses fréquentations !

Fanny Ardant, vous vous entourez de personnalités infréquentables.

Oscar Wilde disait : « *Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es* ». Et Aya Nakamura de compléter : « *Bla bla bla d'la Pookie. Ferme la porte t'as la Pookie dans l'side* ».

Tout ça pour dire, que les amitiés de Fanny Ardant sont autant d'éléments qui constituent un faisceau d'indices grave, précis et concordant, nous permettant de conclure avec certitude que l'infréquentabilité de ses amis rejaillit nécessairement sur elle.

Fanny Ardant aime les voyous, manifestement !

D'abord, l'enquête a permis de mettre à jour une amitié de longue date avec Gérard Depardieu ! Et ça c'est déjà une polémique en soi.

Vous avez déclaré, « *je partage avec Gérard Depardieu une indépendance d'esprit* ». C'est mal ! Depuis la Femme d'à côté, vous avez, à plusieurs reprises, partagé l'écran avec cet exilé fiscal, un délinquant de la route multirécidiviste qui n'a d'ailleurs pas accepté notre invitation à être accusé par votre juridiction, et cet affront sera retenu contre lui, faites-moi confiance. Encore un homme

soupçonné d'intelligence avec la Russie. L'étau se resserre Fanny Ardant !

On ne vous demandait pourtant pas grand-chose, vous aviez parfaitement le droit d'être amie avec des braves gens, biens sous tous rapports, avec des Voulz et autres Jean-Pierre Pernaud.

Mais ce n'est pas tout, l'accusé a noué une amitié, plus sensible encore, avec... Roman Polanski ! Vous l'entendez ? Vous l'entendez ce malaise soudain, à la seule évocation de ce nom interdit ! Elle l'a même « défendu », encore récemment. Là où Adèle Haenel décidait de quitter la cérémonie des Césars – dans un geste courageux – Fanny Ardant a tenu des propos critiquables, relayés heureusement par nos hordes chéries, de twittos en furie !

Elle a déclaré à cette occasion : « *Je suivrais quelqu'un jusqu'à la guillotine, je n'aime pas la condamnation* ». Eh bien moi, je l'aime la condamnation ! Elle est douce et salvatrice la sentence ! Et elle arrive désormais pour vous, la voilà !

Mesdames, Messieurs les jurés, ne vous méprenez pas. Fanny Ardant est un virus, plus contagieux que vous ne le pensez. La peine qui va vous être infligée par ce Tribunal d'exception sera le vaccin contre vos méfaits, tandis que moi, je suis ce soir votre Didier Raoult, votre pire cauchemar !

Je requiers donc les peines suivantes :

99 ans de Travaux d'intérêts généraux, répartis en 3 besognes :

Pour avoir trompé les consommateurs en vous adonnant à un cinéma d'auteur particulièrement élitiste : Vous devrez tenir le rôle de Mary Ingalls dans le remake pour TF1 de La petite maison dans la prairie.

Pour avoir froidement assassiné la personne de l'Amour : Vous devrez donner des cours de lecture, mais pas d'auteurs russes. Les seules lectures autorisées seront celles inspirées de Marc Lévy et Walt Disney.

Et enfin, pour avoir commis des actes répétés de provocation aux crimes d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation : Vous deviendrez la nouvelle égérie de l'Oncle Sam « Tante FAN »

et tous les profits engendrés seront reversés à l'armée américaine.

Voilà ! Voilà enfin l'instant, l'instant ultime, où je retire mon masque d'accusateur. Et derrière cette aube noire qui me protège, j'ose être enfin moi-même, et j'ose... mes sentiments ! Vous le savez fort bien, pour avoir lu Dostoïevski : entre la haine et l'amour, il n'y a qu'un pas.

Alors j'ose, j'ose espérer que vous aurez pris la mesure de l'émoi qui m'anime ce soir – car vous m'avez envouté, par votre regard et par votre voix !

« Je vous dis tout cela, vous m'écoutez, moi, vous ! C'est trop ! Car Dans mon espoir même le moins modeste, Je n'ai jamais espéré tant ! »

Fanny Ardant, je voudrais vous faire une confidence : C'est qu'en moi « *Mon cœur, Toujours, de mon esprit s'habille, par pudeur* ».

Comme la Comtesse de Blayac que vous incarniez dans Ridicule, vous savez que l'esprit peut être une arme redoutable ! Mais qu'il peut aussi cacher bien des choses !

« Ah l'esprit, Je le hais dans l'amour ! C'est un crime lorsqu'on aime de trop prolonger cette escrime ! Le moment vient d'ailleurs inévitablement, Où nous sentons qu'en nous un amour noble existe Que chaque joli mot que nous disons rend triste ! »

Fanny Ardant, j'ai vu des cieux s'ouvrir au murmure de votre voix ! Et je ne peux plus garder tous ces mots retenus en moi, alors :

« Tous ceux, tous ceux, tous ceux Qui me viendront, je vais vous les jeter, en touffe, Sans les mettre en bouquet : je vous aime, j'étouffe, Je t'aime, je suis fou, je n'en peux plus, c'est trop ; et Ton nom dans mon cœur a l'écho d'un sanglot. »
De toi, Fanny Ardant, « *je me souviens de tout, j'ai tout aimé* »

Je sais, qu'un jour, tu me pardonneras de t'avoir injustement accusée de tous les maux !

Car, comme Cyrano, vous osez, exister et vous battre, libre et fière, vous battre pour ce que vous croyez noble, armée de votre plus belle voix, Et par-dessus tout, par-dessus tout, parée de cette Ardente sensualité. Quelle épiphanie ! Votre panache !



PLAIDOIRIE DE MAÎTRE JEAN-BAPTISTE DE VARAX

Monsieur le Président,
Messieurs de la Cour,
Mesdames et Messieurs les jurés,
Fanny Ardant a tout ! Juchée au sommet de sa carrière, auréolée de l'admiration de ses pairs, que vient-elle faire dans la galère de Nanterre ?

Mais il est un temps où la multiplication des honneurs et des hommages lasse. En contemplant la futilité des vanités avec les yeux de l'éternité, qu'a-t-on à perdre à être jugé ?

C'est pourquoi Fanny Ardant ne s'est pas dérobée. Bien plus, elle a même souhaité ce procès. Dans un pays de soixante-six millions de procureurs, chaque tête qui dépasse suscite de secrètes envies et de bruyantes critiques.

Louis XIV est poursuivi par la postérité pour le drame du masque de fer ; Napoléon pour l'assassinat du duc d'Enghien ; De Gaulle pour la tragédie des harkis. Ils seront poursuivis à ces titres jusqu'à la fin des temps. Ils n'ont pas eu leur procès. Ils n'ont pas pu présenter leur défense.

A contrario, il est des procès qui viennent transformer une épopée en destinée. Ils éclairent tout à la fois le passé et le futur. Que serait Jeanne d'Arc sans son procès ? Le procès de Jeanne, c'est le début de la rédaction de son épopée.

Ce soir, il n'y a que deux issues possibles. Soit l'acquiescement ; la décision sera alors opposable non seulement à cette Cour mais aussi à la postérité. Les procureurs amateurs y trouveront de quoi refroidir leurs ardeurs. Soit la condamnation ; alors, la destinée de Fanny Ardant apparaîtra nimbée des « honneurs de la persécution » .

Mais être poursuivi pour son œuvre n'est-ce pas déjà un hommage ? Monsieur l'Avocat Général ne l'avez-vous pas, vous-même, laissé entendre dans vos réquisitions ? Chateaubriand, Baudelaire, Flaubert ne sont-ils pas sortis grandis plutôt que

ternis par le procès ? Passer à leur suite est une apothéose. Succéder au censeur de Flaubert, le procureur Pinard, comme mon contradicteur, est moins flatteur.

Une œuvre que l'on accuse, c'est une œuvre dont l'on parle.

Une œuvre que l'on accuse, c'est une œuvre qui trouve toujours des partisans et des détracteurs.

Une œuvre que l'on accuse et qui se défend, c'est une œuvre qui vit !

Et c'est pourquoi, Fanny Ardant n'a rien à perdre, d'autant plus que ce procès s'ouvre sous des auspices favorables. Car cette Cour a quitté sa cage de verre de Nanterre, ce symbole d'une justice déshumanisée et désacralisée. Elle s'est déjà rapprochée de Fanny Ardant en tenant cette audience sur son terrain, celui du théâtre.

Feu notre confrère Vergès, autrefois acquitté par cette Cour, déclarait alors que tout procès est un spectacle. Votre Cour lui donne de nouveau raison ce soir, même si pour un avocat, avoir raison à titre posthume, c'est un destin d'artiste maudit !

Je remarque, non sans gourmandise, que Monsieur l'Avocat Général a requis côté jardin, plutôt que côté cour. Du côté jardin il vous a jeté des épines Madame, mais sans parvenir à en ôter les roses. N'y a-t-il pas là un heureux présage ?

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, prenez votre parti ; tenez-le. Fanny Ardant est ici pour un bon procès, non pour un mauvais arrangement.

Tranchez mais tranchez net. Ne ménagez ni la chèvre de Monsieur l'Avocat Général ni le chou de la défense ! Point de cotte mal taillée ! Point de décision mi-figue mi-raisin !

Puisque ce procès est une farce, habillons-le de façon théâtrale, en trois actes !

ACTE I - L'ART EST EN DEHORS DU COMMERCE

Monsieur l'Avocat Général poursuit Fanny Ardant pour tromperie des consommateurs et refus d'exploitation de sa notoriété. Eh bien, la défense lui répond qu'en pays de France, l'art est comme l'amour : en dehors du commerce !

Vous étalez avec impudeur les chiffres de ce que vous appelez « *l'industrie du divertissement* ». Vous allez jusqu'à donner Netflix en exemple. Mais Netflix Monsieur l'Avocat Général, c'est l'opium du peuple !

La création artistique n'est plus pour vous que de la production de contenus. Lesquels contenus ont pour objet de remplir un « *temps de cerveau disponible* » avec un scénario aseptisé pour ne pas troubler l'ordre public ; avec une maximisation de l'impact sur le produit intérieur brut. C'est tout juste si le ministère public ne nous explique pas qu'il a pour mission de stimuler la croissance car il doit non seulement représenter la société mais aussi la nourrir !

Vous concluez enfin, à la manière d'un agent de l'administration fiscale, que la renonciation de Fanny Ardant à toute recette publicitaire s'analyserait presque en un acte anormal de gestion. Même vous, Monsieur le Bâtonnier, vous n'auriez pas osé ! Décidément Monsieur l'Avocat Général, la fréquentation des fiscalistes de CMS Francis Lefebvre ne vous réussit pas !

Au fond Monsieur l'Avocat Général, la société que vous défendez ne connaît, n'estime et n'honore que deux choses : du pain et des jeux. Mais pour Fanny Ardant, l'art est en dehors du commerce. Les dispositions du Code de la consommation sont donc inapplicables aux litiges ayant trait à son œuvre.

Tenez, prenez ses déclarations du 23 septembre 2021 dans la Revue des Deux Mondes (cote D01 Monsieur le Président) : « *lorsque vous prenez les grilles de lecture des diffuseurs, ça se résume à cette certitude : à 20h30, l'homme ou la femme qui regarde la télévision est forcément quelqu'un d'abruti. C'est un discours de fasciste. Qu'est-ce qu'on sait, au fond, de celui qui regarde la télévision ? Comment peut-on décider ce qu'il*



a envie de voir ou pas ? Ce discours est fasciste, et en plus il est stérile, parce que rien ne se démode plus vite que la mode » « toute création est en péril dès lors que vous mettez à l'horizon l'idée de profit. (...) La rentabilité (...) implique une chose que je trouve infamante : chercher à plaire. Dès que vous cherchez à plaire, vous vous éloignez de la liberté ».

Non Monsieur l'Avocat Général, Fanny Ardant n'est pas une précieuse. Elle ne plaît pas, elle touche.

Et c'est pourquoi Fanny Ardant est Cyrano plutôt que Roxane.

« Chercher un protecteur puissant, prendre un patron,

Et comme un lierre obscur qui circonvient un tronc

Et s'en fait un tuteur en lui léchant l'écorce,

Grimper par ruse au lieu de s'élever par force ?

Non, merci. Dédier, comme tous ils le font,

Des vers aux financiers ? Se changer en bouffon

Dans l'espoir vil de voir, aux lèvres d'un ministre,

Naître un sourire, enfin, qui ne soit pas sinistre ?

Non, merci (...)

D'une main flatter la chèvre au cou

Cependant que, de l'autre, on arrose le chou,

Et donneur de séné par désir de rhubarbe,

Avoir un encensoir, toujours, dans quelque barbe ?

Non, merci ! (...)

Ne découvrir du talent qu'aux mazettes ?

Être terrorisé par de vagues gazettes,

Et se dire sans cesse : « Oh, pourvu que je sois

Dans les petits papiers du Mercure François ? »

Non, merci ! Calculer, avoir peur, être blême,

Préférer faire une visite qu'un poème,

Rédiger des placets, se faire présenter ?

Non, merci ! non, merci ! non, merci ! »

ACTE II - TENTATIVE D'ASSASSINAT PAR L'AMOUR

Monsieur l'Avocat Général vous a dépeint une Fanny Ardant empoisonneuse de l'amour tout au long de sa carrière. Il fait de chaque apparition de Fanny Ardant un jalon sur le chemin du crime. Le paroxysme serait atteint dans la Femme d'A Côté où Fanny Ardant incarne une amante éternellement insatisfaite tuant l'homme qu'elle aime.



Le parquet vous présente Fanny Ardant comme une femme fatale, avec une main ensanglantée que toutes les essences d'Arabie ne pourraient laver. A ses pieds l'amour gît, expirant.

La défense fait en premier lieu observer qu'en dépit des recherches insistantes du ministère public, le cadavre de l'amour n'a jamais été retrouvé. Cela devrait suffire à la Cour pour acquitter Fanny Ardant au bénéfice du doute.

Oui Monsieur l'Avocat Général, j'aurais pu également plaider l'irresponsabilité pénale de Fanny Ardant, sa passion dévorante ayant aboli son discernement, alors même qu'elle donnait la mort à l'amour sans intention de la donner. Oui Monsieur l'Avocat Général, j'aurais pu me livrer à une telle démonstration ! Mais c'est alors Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les Jurés, que j'aurais trompé votre religion.

Oui Monsieur l'Avocat Général, Fanny Ardant reconnaît qu'il y a bien une tentative d'assassinat. Mais la victime de cette tentative d'assassinat n'est pas l'amour ; c'est Fanny Ardant et l'assassin n'est pas Fanny Ardant, c'est l'amour.

Oui Monsieur l'Avocat Général, il est donc temps de renverser la perspective de ce procès. Fanny Ardant n'est plus l'accusée.

Sa première passion, ainsi qu'elle le déclare le 5 octobre 2019 dans un entretien accordé au journal Le Temps (cote D02 Monsieur le Président), est pour le prince Mychkine.

Fanny Ardant déclare à son sujet il « *a quelque chose de christique. Il ne s'aperçoit pas de la moquerie dont il est l'objet ; il tend la main à son ennemi ; il refuse d'être identifié à sa classe sociale. Je me sentais en phase avec lui* ». Le prince est aussi un esthète, un romantique qui déclare que « *la beauté sauvera le monde* ». Fanny Ardant, cette jeune fille de bonne famille, indépendante, éprise d'absolu, avait trouvé son âme sœur. Hélas, le prince n'était qu'un personnage du roman l'Idiot de Dostoïevski. Et Fanny Ardant, bien qu'helléniste, n'a pu réaliser le rêve du sculpteur Acis, celui de donner vie à l'être aimé. Le prince Mychkine est resté un être de papier et n'est jamais devenu un être de chair.

Ensuite, toujours dardée de flèches par l'Amour, Fanny Ardant a perdu ses illusions. Ainsi qu'elle le déclare : « *nous sommes des bombes à retardement : une porte s'ouvre, la passion passe, les cendres menacent* ».

Pour se protéger, Fanny Ardant a pris dans ses apparitions publiques le masque de la femme fatale. Elle avait fait sienne la maxime de Cocteau, puisque ces mystères nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs.

Mais, si Fanny Ardant avait perdu ses illusions, elle n'en était pas moins demeurée fidèle à son idéal. C'est un cœur pur, à la manière de Joseph Kessel : « *un cœur instinctif, pur sans qu'intervienne aucune notion de morale, pur à la manière d'un vin, d'une pierre ou d'un poison, pur par sa violence et son intégrité* ».

Fanny Ardant déclarait ainsi au journal Le Temps : « *(si j'étais un animal), je serais un loup. Je me méfie moi aussi de la société. Et puis j'aime son aristocratie sauvage. Je sais aussi qu'il n'a qu'une seule femme toute sa vie. Ça me plaît. C'est beau* ». Fanny Ardant ne cesse de mourir d'Amour. Sa carrière, c'est la mise en abyme de cette agonie.

Alors Monsieur le Président, je sais qu'une question vous brûle les lèvres. Pourquoi Fanny Ardant ne s'est-elle pas constituée partie civile ? Et bien parce que l'amour est pour Fanny Ardant une blessure inguérissable et nécessaire.

Si vous condamnez l'amour pour guérir Fanny Ardant, alors, comme dans Molière, vous tuerez la fièvre en tuant le malade.

Si vous en blâmez Fanny Ardant Monsieur le Président, alors elle vous répondrait avec Aragon :

« *Criez à qui vous veut blâmer
Heureux celui qui meurt d'aimer
Heureux celui qui meurt d'aimer* » .

ACTE III - LA PROTECTION DES INTÉRÊTS FONDAMENTAUX DE LA NATION

Monsieur l'Avocat général incrimine l'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Il blâme la

russophilie aigüe, l'anti-américanisme primaire et les fréquentations douteuses.
Fanny Ardant est une artiste. La Russie est sa muse, les Etats-Unis son ennui. Ah la Russie !

Vous l'avez compris Mesdames et Messieurs les jurés, pour Fanny Ardant, la Russie, c'est d'abord cet amour de jeunesse, le prince Mychkine. La Russie, ce sont aussi des voix. Celles qu'elle a entendues dans les Nuits de Sibérie de Kessel : « *ces voix russes quand elles parlent d'amour, de vin, de neige, de guerre ou de galop en troïka, alors le vent de la course, la chaleur du combat, la blancheur des plaines, l'extase de l'ivresse et la brûlure luxurieuse pénètrent dans l'âme en flots pressés, tumultueux, vivants* ». Pour Fanny Ardant : « *il faut que l'horreur et le sacré se mélangent, qu'on touche au sublime* ». Or en quel lieu de la terre cette injonction s'incarne-t-elle mieux qu'en Russie ?

Entre les solitudes glacées de la Sibérie et les terres brûlées du Kamtchatka, l'Histoire ne peut être un long fleuve tranquille. Plus que partout ailleurs, l'horreur s'agrippe au sacré, la brutalité harcèle le raffinement. Les fondements des palais de Saint Pétersbourg ne sont-ils pas les ossements des prisonniers de Pierre-le-Grand ? Cette terre de contrastes et de contradictions, de résignation et d'héroïsme, où les passions sont exacerbées, où l'on peut se heurter au sublime, a fasciné Fanny Ardant.

Elle aime la Russie par-delà Poutine comme le Général De Gaulle admirait la Russie par-delà l'URSS. Quel crime y a-t-il à cela ?

Non monsieur l'Avocat Général, Fanny Ardant n'est pas l'agent du Kremlin, l'espionne qui venait du froid. La seule réalisation du film de Fanny Ardant, le Divan de Staline, mettant en scène la fragilité et la cruauté du tsar rouge à son crépuscule, suffirait à la faire envoyer en Sibérie.

Mais Fanny Ardant reconnaît à la Russie de Poutine, un rôle de contre-pouvoir, un frein salutaire à l'impérialisme américain. N'est-ce pas là une vision somme toute très gaullienne ?

Or, chacun en France « a été, est ou sera un jour gaulliste », pour reprendre le mot d'un Président de la IV^{ème} République, François Hollande.

Par conséquent, criminaliser cette position reviendrait pour la Cour à considérer la France comme la 51^{ème} étoile du drapeau américain. Il est vrai, Monsieur l'Avocat Général, que vos collègues de Nanterre sont déjà des auxiliaires zélés de l'État américain. J'en veux pour preuve les poursuites à l'encontre de Bolloré. Elles permettront de servir les ports d'Afrique de l'Ouest sur un plateau d'argent à l'oncle Sam.

Venons-en justement à l'Amérique. Après les sensations fortes de la Russie, comme elle est fade ! L'Amérique n'est qu'ennui. Des individus uniformisés en blue jean, habitent les mêmes maisons, mangent les mêmes burgers et regardent les mêmes séries. Ils sont modérés en tout, sauf dans la recherche du bien-être et ne diffèrent entre eux que par les montants de leurs comptes bancaires respectifs. Et c'est au milieu de tant d'ennui que, pour citer Fanny Ardant : « *le politiquement correct et ses petits professeurs règnent* ».

Mais quel ennui Monsieur l'Avocat Général ! Comment voulez-vous trouvez dans cette uniformité l'ivresse nécessaire à la création ?

Et voici le modèle que vos amis veulent exporter dans le monde entier, sans d'ailleurs rechercher le consentement de ceux qu'ils appellent « *les bénéficiaires* » ? et est-ce modèle que vous considérez comme étant dans l'intérêt de la France ? Aujourd'hui satellite des Etats-Unis, demain banlieue, parc naturel ou parc d'attraction de l'Amérique ? Et l'intérêt de la France dans tout cela ? Eh bien il faut suivre la voie de l'indépendance, pratiquer l'insolence à l'égard des puissants et la tendresse à l'égard des vaincus, comme Fanny Ardant !

Vous aimez Baudelaire Monsieur l'Avocat Général ! Eh bien voyez comment Fanny Ardant pratique l'aristocratique plaisir de déplaire ! Paris, 1^{er} juillet 2021, salle à manger du Cercle de l'Union Interalliée.

A quelques jours de la fête nationale américaine, autour de l'ambassadeur des Etats-Unis, se pressent « notables et notoires ». Ils viennent quémander obséquieusement une invitation pour la « garden party » de Son Excellence. Après avoir salué la disparition de l'ogre Trump, les dévots de la mondialisation heureuse ont appelé à retisser le lien transatlantique. Mais il vient un moment où, faute de contradiction, la conversation s'enlise dans les sables du mondainement correct.

C'est ce moment que choisit Fanny Ardant pour poivrer ce dîner trop sage. N'allez pas imaginer qu'elle ait déclaré aux convives, à l'instar d'Eva dans Pédale douce : « *je préfère dîner avec des travestis plutôt qu'avec des cafards* ». Non, le coup fut encore plus tranchant. Fanny Ardant, placée à la droite de l'ambassadeur, déclare alors à l'Excellence : « *c'est l'alliance de l'hiver et du rouleau compresseur russe qui ont fait plier l'Allemagne en 1945. Les Etats-Unis ont eu un rôle de supplétifs* ». Le silence se fait.

Les petits marquis restent interdits devant ce gant jeté à la face de l'ambassadeur de la première puissance du monde. Son Excellence sort de sa condescendance. Le duel peut commencer. Voilà

que le dîner devient intéressant !

Cette indépendance, ce tempérament frondeur se rencontre aussi dans le choix de ses amis.

Vous incriminez des fréquentations douteuses Monsieur l'Avocat Général ? Je vous ramène au principe de personnalité des peines. Au-delà, j'invoquerai le précédent suprême : le Christ n'avait-il pas un personnage douteux parmi ses disciples ?

Monsieur le Président,
Messieurs de la Cour,
Mesdames et Messieurs les jurés,

Avec Fanny Ardant, l'art est hors commerce, elle ne saurait donc être condamnée pour tromperie ;
Avec Fanny Ardant, l'assassin est l'amour, elle ne saurait donc être condamnée pour assassinat ;
Avec Fanny Ardant, les intérêts fondamentaux de la Nation ne sont pas menacés mais bien protégés, elle ne saurait donc être condamnée pour leur avoir porté atteinte.

Face aux attaques de l'accusation, tel le Marquis de Montcalm résistant aux assauts de nos ennemis anglais sous les murs de Québec, elle fait sienne sa devise « *son innocence est sa forteresse* ».



DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

FANNY ARDANT

J'ai longtemps cru que les avocats et les acteurs étaient semblables, mais ce soir, je m'aperçois que c'est faux. Je suis éblouie et par votre accusation et par ma défense. Parce que vous parlez avec vos mots. Moi je ne sais dire que les mots des autres. Et pourtant pour me défendre j'essaierai de tirer du foyer de mes phrases tout ce que je crois et que je veux défendre.

Pour commencer, monsieur l'accusateur public, ce n'est pas moi que vous auriez dû condamner, c'est ceux qui contribuent à faire de l'art une industrie. Les spectateurs ne sont pas un produit rentable. Le public, c'est vous monsieur l'accusateur. Le public n'est pas quelque chose d'informe. C'est un, plus un, plus un, plus un. Et si on vous prend comme exemple monsieur l'accusateur, vous serez bien obligé d'avouer que vous aimez des choses les plus diverses : un jour la science-fiction, un jour des films d'horreur, un jour une comédie musicale ou sentimentale, un thriller. Alors, décider du goût du public, comme le disait brillamment mon avocat, décider des désirs du public, oui, c'est une attitude de fachiste. C'est une attitude réductrice et méprisante.

Je pense quand même que l'art n'est pas quelque chose qui se vend. L'art c'est quelque chose qu'on attend, qu'on cherche, et qu'on prend. La Culture ne se vend pas. La Culture échappe à tout jugement. La culture n'est pas une obligation, la culture est une consolation. Et la culture n'est pas l'apanage de l'État, parce qu'elle serait limitée par son credo, ses dictats.

Bien sûr, je vais rendre à César ce qui est à César. J'ai toujours admiré en France par exemple, les choses comme les bibliothèques municipales, ou vous pouviez tout lire, tout voir, tout entendre,

même si vous étiez pauvre. Je voudrais rendre les choses qu'on fait par exemple Jack Lang, ministre de la Culture, quand il a fait que le cinéma français a pu être présent dans le monde entier avec l'exception culturelle, avec le fonds de soutien. Donc je ne crache pas sur tout. Mais je veux pouvoir vous dire qu'on peut désirer le succès d'un film sans pour autant se vendre. Comme on peut vouloir être aimée sans chercher à plaire.

Vous savez, le succès d'un film, c'est quelque chose de très mystérieux. C'est une alchimie qu'on n'a jamais pu contrôler, même avec tous les algorithmes. Le succès d'un film n'est pas le gage de son excellence. Il y a plein de succès qui ne sont jamais passés à la postérité. Par contre il y a des films maudits comme ceux par exemple d'Orson Welles qui sont restés des chefs d'œuvre. Donc je ne méprise pas, je ne méprise pas le succès.

Et quand vous appelez élitiste ce que vous jugez obscur, forcément... mais il y a du merveilleux partout monsieur l'accusateur, et tout le monde cherche le merveilleux. Et quand arrive le merveilleux, c'est toujours d'une façon irrationnelle, énigmatique et poétique, pas obscure et pas élitiste.

Je voudrais vous dire aussi que dans le choix que j'ai des histoires tragiques je ne crois pas que le tragique désespère. Le tragique élargit la vie. Celui qui regarde une histoire tragique, curieusement celui qui la regarde, celui qui l'écoute, devient lucide. Il devient... il veut être responsable. Il y a quelque chose qui le réveille de son endormissement. Seul le tragique réveille l'être humain parce qu'il est obligé de choisir son camp.

Je voudrais vous dire que je ne méprise pas le succès mais je ne me vendrai jamais. Je ne serai

jamais exploitée comme une mine de charbon ou comme un gisement de pétrole. La Terre appartient à celui qui la travaille. Et j'ai choisi ma terre. Et ma terre ne m'a jamais abandonnée. Il y a des années où rien ne pousse et il y a des années prospères. Je m'en fiche d'être une multinationale à travers des fluides virtuels, mais par contre je baiserais là où ont marché les inconnus qui m'arrêtent dans la rue pour me dire qu'ils m'ont aimé.

Je ne méprise pas le succès. Et vous monsieur l'accusateur public, vous devez bien vous rendre compte que celui qui se vend pour de l'argent a le destin d'un esclave. Et que, à celui qui crache sur cet argent, lui est offert un luxe. C'est un luxe de cracher sur cet argent, mais c'est un luxe qui vous ouvre et qui vous donne un passeport pour la liberté. Ça, c'était pour votre première accusation.

Pour votre deuxième accusation. Parlons de l'amour. L'amour, c'est comme le tir à l'arc. Qu'est-ce qui est le plus important ? La cible ou l'état dans lequel cela vous met ? L'amour, c'est de la dynamite monsieur l'accusateur. C'est quelque chose qui anéanti tout ce qui n'est pas nécessaire : la cupidité, les honneurs, la gloire, le jugement des autres, la peur. L'amour est par essence associable. La société n'a plus aucun sens, elle n'a plus aucun poids. Je sais bien que je n'honore pas le mot d'ordre honneur, famille, patrie. Mais puisque vous dites, et qu'on le sait tous, que la vie est un lent processus de démolition, seul l'amour, monsieur l'accusateur, seul l'amour vous rend vivant jusqu'au dernier souffle. L'amour malheureux, bien sûr, vous détruit mais l'amour malheureux, vous reconstruit ailleurs.

Regardez une histoire d'amour malheureuse, c'est comme une lumière dans le noir pour celui qui est malheureux, parce que tout d'un coup, il ne se sent tout seul, il ne se sent pas perdu. Celui qui regarde cette histoire et tout d'un coup, toutes ces pulsions, toutes ces... Comment on pourrait dire ça ? ... La complexité et l'embroussaillage de ses émotions grâce aux films qui parlent d'histoires malheureuses prend forme. Et il peut se battre plus facilement.



Avant même de connaître la passion, la vie, les amours, j'ai été beaucoup plus éduquée par la littérature et par les films que par je ne sais quelle chapelle, je ne sais quel dogme ou je ne sais quel parti politique. C'est vrai que j'ai choisi plutôt le romanesque plutôt que les leçons de morale. C'est vrai que j'ai pensé que l'amour malheureux vous protégeait contre tous les autres vices, que l'amour malheureux vous protège depuis la corruption jusqu'à la soumission. Parler de l'amour malheureux ça vous rend moins seul, moins triste. J'avais lu quelque part que quelqu'un disait que la connaissance est dans la nostalgie, que celui qui ne s'est pas perdu ne possède rien. Oui monsieur l'accusateur c'est vrai que je préfère le chaos à l'ordre dans la vie et dans les passions, surtout pour m'éviter d'avoir un électrocardiogramme plat et de parcourir des parcours fichés. Je ne ressemble pas à tous les rôles que j'ai joués, mais je les ai aimés et parce que je les ai aimés, j'ai pu les revendiquer et j'ai pu les défendre. Et si les amours désespérés ont si peu de place dans les films, mais vous le savez bien monsieur l'accusateur, que les gens heureux n'ont pas d'histoire... Alors à quoi bon ? Peut-être aussi que l'amour de l'amour est une façon de s'éloigner de ce qui pourrait vous faire perdre votre âme. J'ai toujours cru que l'art prend la place que l'amour heureux a laissé vacante. Et moi aussi je dirais comme Pasolini : il faut brûler pour arriver consumée jusqu'au dernier feu.

Maintenant, je vous parlerai de votre troisième chef d'accusation. C'est vrai que je ne suis pas un bon citoyen. Mais au fond je ne parle que quand on me questionne ou quand on m'accuse. Je ne fais pas de prosélytisme, donc je ne suis pas dangereuse, et donc cette accusation n'a pas lieu d'être. Mais je vais quand même vous répondre. Pour moi l'État est un corps froid et indifférent qui préfère la soumission à l'opposition. Donc face à l'État, moi, je suis froide et indifférente. Bien sûr, je peux trouver des lois stupides ou m'indigner de tout ce qui pousse les bons citoyens à être des délateurs. Mais bon, passons. Je vais vous répondre. Vous me reprochez d'avoir défendu Renato Curcio, mais je ne suis même pas sûre que vous savez exactement qui il est. Bien sûr qu'il a été le chef d'un mouvement

politique qui a été condamné. Et pour cette raison, vous le jugez criminel. Mais monsieur l'accusateur, on est toujours le terroriste de quelqu'un ! Ainsi les résistants pour les nazis, Danton, Robespierre pour L'ancien Régime... Je vais vous dire pourquoi j'ai défendu Renato Curcio. Il a refusé toute sa vie d'être ce que les Italiens appellent un pentito. Le pentito, c'est celui qui accepte de dénoncer ses amis pour avoir une remise de peine. Renato Curcio n'a jamais parlé et a fait ses 30 ans de prison. Voilà ce que j'admire.

Maintenant, je vais vous parler de ce que vous m'accusez, de l'anti-américanisme. Oui, c'est vrai, je suis une anti-américaine primaire. Et cet anti-américanisme est arrivé très tôt pendant mes études à l'université, quand j'ai découvert les exactions des Américains, à Hiroshima, en Amérique latine, au Vietnam. Je n'aime pas les empires. Je n'aime pas la pax americana. Je n'aime pas leurs faux bons sentiments de vrais business man. Je n'aime pas leur gnagnantisme et qu'ils gagnent les dollars comme des cœurs et je n'aime pas qu'ils protègent plus celui qui porte une arme que celui qui meurt de faim. Voilà, ça, c'est dit.

En même temps je peux dire que je n'aime pas en règle générale les gouvernements, qu'ils soient américain, russe, chinois. Ce que j'aime, c'est les individus. Et les individus de tous ces pays finalement, je les ai connus grâce à leurs musiques, à leurs films à leurs romans... avec tout. Par exemple je peux dire que j'aime les auteurs américains comme on aime ceux avec qui on va boire et danser. J'aime les auteurs russes comme ceux qui vous transfigurent, qui vous illuminent, qui vont vous briser le cœur et qu'on n'oubliera pas, comme les membres de sa famille. Oui, je pense que les films et les livres entre les pays ont fait bien plus qu'un bon deal économique ou de bonnes relations diplomatiques.

Vous m'avez reproché aussi mes fréquentations. J'ai très peu d'amis monsieur l'accusateur. Et le peu d'amis que j'ai, je les défendrais contre vents et marées. Je sais que la plupart des crimes sont résolus grâce aux délateurs mais, monsieur l'accusateur, est-ce que vous prendriez au sérieux

un homme qui trahit son meilleur ami ou un père qui traîne son fils en justice ? Non, je ne crois pas. Oui, c'est vrai j'aime les voyous, j'aime les outsiders, j'aime ceux qui sortent du rang et j'aime ceux qui s'évadent.

Vous avez en effet votre dossier parce que je ne suis pas un bon citoyen mais comme je sais, cher accusateur public, que l'ordre se renforce toujours grâce à la peur que vous agitez devant les bons citoyens, de ces individus que j'aime... donc, je crois que je n'aurais rien dit ce soir pour améliorer mon cas. Mais je remercie mon avocat qui m'a défendu si brillamment.

Avant de me taire je serai fidèle quand même à l'appel du loup :

Qu'est-ce là lui dit-il ? Rien. Quoi ? Rien ? Peu de chose. Mais encor ? Le collier dont je suis attaché, de ce que vous voyez est peut-être la cause. Attaché ? dit le loup : vous ne courez donc pas où vous voulez ? Pas toujours, mais qu'importe ?

Il importe si bien, que de tous vos repas, je ne veux en aucune sorte. Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor. Cela dit, maître Loup s'enfuit, et court encore...



PRÉSENTATION DE JEAN-BAPTISTE DE VARAX PAR VINCENT MAUREL

13 novembre 2021

Fanny Ardant et lui

C'est à Bourgoin-Jallieu, ravissante petite commune du département de l'Isère, que Jean-Baptiste a poussé son premier cri, le jour de la Saint Roch, en 1990. Bien que lyonnais, ses parents ont en effet décidé que c'est en cette ville qu'il naîtrait, non pas par ce qu'ils avaient pour ambition d'en faire un rugbyman (ce dont il les remercie chaque jour que Dieu fait), mais pour le faire échapper à l'anathème dont tous les fils de la ville de Lyon sont frappés par l'Ordre des Hospitaliers depuis le siège de Rhodes et le honteux comportement des édiles de la capitale des Gaules pour une sombre affaire de taxes.

Alors qu'il est âgé de trois ans, jugeant très certainement que rien ne vaut le bon air de l'Atlantique pour la pousse des jeunes âmes, ses parents traversent la France d'est en ouest pour la ville de Bordeaux. Jean-Baptiste y apprendra à écrire et à lire. Ses premières lectures seront colorées de vert et de rose.

Mais très vite, il ne s'en contente plus.

A l'aube de l'adolescence, il retourne à Lyon avec ses parents. A l'âge où d'autres négligent l'école pour courir après qui, un ballon, qui sa voisine de classe, voire les deux, sa passion pour les livres s'y exacerbe. A travers eux, tel Chateaubriand, qu'il admire, il traverse les époques. Il forge son univers.

Il dévore l'histoire de ceux qui ont fait l'Histoire, s'enivre de leur grandeur, s'enthousiasme pour leur génie. Il admire les grandes figures, il fleurit leur statue... Et tant pis pour les wokistes !

Saint Louis et le Grand Charles sont ses figures tutélaires. A leurs côtés, dans son Panthéon, se trouvent également Charles V, Louis XI, Sully, Richelieu, Mazarin, Vergennes... ! Excusez du peu. Il aime leur œuvre pour la France, leur bonne administration, la reconquête de ses territoires perdus, l'affirmation de sa puissance dans le concert des nations.

Mais Jean-Baptiste n'est pas naïf. Il sait que chaque homme, aussi grand soit-il, a ses faiblesses, ses vilénies. Alors il s'intéresse également aux petites

histoires, à ses dessous. A ce souper, où vice et crime sont bras dessus-dessous. A ce bal où joue l'orchestre au milieu de l'insouciance et de l'arrogance des guépards, tandis que dehors gronde la révolution.

Autant que la grandeur, le déclin le fascine : celui des Etats, celui des puissants, celui de chacun. Le Nœud de Vipères est son livre de chevet.

Mais attention, il l'affirme, ce déclin n'empêche pas l'élégance et l'honneur. Et il cite avec fougue Cyrano qui vieux, usé, blessé à mort, est resté fidèle à la mémoire de son ami malgré son amour pour Roxanne. Sa passion pour les livres et pour l'histoire, Jean-Baptiste en joue. C'est ainsi qu'à l'âge du héros du Grand Meaulnes, portant les stigmates de sa jeunesse sur son visage encore enfantin, il se hisse en finale du jeu des 1000 euros !

Puis vient le temps des études. Pour lui, c'est évident : il sera avocat.

Il intègre alors la faculté de Droit de l'Université de Lyon où il aura un parcours des plus brillants en multipliant les mentions et finissant plusieurs fois major... Ce qui pourrait le rendre un tantinet fatiguant s'il n'était pas aussi sympathique sous ses airs de premier de la classe !

Après avoir fait de nombreux stages dans la région lyonnaise puis à Genève, son intérêt allant vers le droit bancaire, il intègre durant deux années l'autorité de tutelle bancaire française. Enfin, en 2018, il embrasse la profession et rejoint notre barreau. C'est alors que, par jeu toujours, il passe le concours de la Conférence et une fois encore se hisse en finale. Il devient Secrétaire.

Après deux années extraordinaires à tous égards, deux années d'impatience et de frustrations, ce soir, Jean-Baptiste va enfin pouvoir exprimer son talent en défendant l'envoûtante Fanny Ardant...

Nous ne savons pas si ensemble ils écoutent du chant grégorien, nous ne savons pas si avec lui, elle parle peu et si avec elle, il ne dit rien, nous ne savons pas si leur relation est comme ça... Mais ce que nous savons, c'est que dans quelques instants, pour elle, il va se battre. Avec panache.

PRÉSENTATION DE AMAURY LE BOURDON PAR DOV MILSZTAJN

Mon Cher Amaury, Ma Petite Guêpe,
Permetts-moi tout d'abord de te remercier de m'avoir sollicité afin de te présenter en vue de notre Rentrée solennelle du Barreau des Hauts-de-Seine 2021, tu connais si bien ce besoin de lumière qui est le mien. Maintenant que ces banalités ont été dites, je dois avouer que je suis terriblement surpris. A quel moment t'es-tu dit que cela pouvait être une bonne idée ? Tu sais pourtant à quel point je te déteste. Depuis ton entrée chez CMS Francis Lefebvre Avocats, je n'ai cessé de faire savoir à toute l'équipe RH à quel point ta perfection me donne le cafard. Malgré mes multiples efforts déployés au détriment de ma propre carrière, je n'ai jamais réussi à te faire virer de ton équipe car tu serais apparemment un as du droit de la concurrence, de la distribution et de la consommation... Je n'y crois pas une seconde et le fait que tu es coauteur du Memento Francis Lefebvre Concurrence Consommation n'est pas de nature à me faire changer d'avis.

Tu te demandes peut-être pourquoi je te hais Amaury ? Je vais être très clair : tu as renié tes origines bretonnes en faveur de la Sarthe. Quelle honte, quelle indignité. Est-ce que Nolwenn Leroy a fait un album sur la Sarthe ? NON, Amaury, NON. Est-ce que les Sarthois savent cuisiner des crêpes en jouant du biniou ? Je demande à voir.

Mais le pire, Amaury, c'est ce que tu as fait pour en arriver là aujourd'hui. Oui. Je connais ton terrible secret. Ce discret voyage en Chine en octobre 2019, à peine élu Secrétaire de la Conférence, veux-tu en parler ? Avoir créé la Covid-19 pour t'assurer un mandat exceptionnel de deux ans, ne penses-tu pas être allé un peu trop loin ? Et puis franchement, tu aurais pu trouver un autre nom... Car oui, quand on change les lettres d'AMAURY, ça donne COVID-19. Coïncidence ? Je ne pense pas.

Que tu aies décidé aujourd'hui de t'attaquer à Madame Fanny Ardant ne m'étonne guère. C'est une grande Dame, elle, la fille libérée, confondant le jour et la nuit. Renonce, Amaury, pour l'amour de Fanny. Pour toutes ces raisons, et malgré les qualités

évidentes de ton talent oratoire, je te prie de bien vouloir demander à quelqu'un d'autre de te présenter. Je refuse de mentir et prétendre que je t'apprécie. Bien entendu, le soir de la Rentrée, je ne manquerai pas de te féliciter devant tout le monde même si je n'en penserai pas un mot.

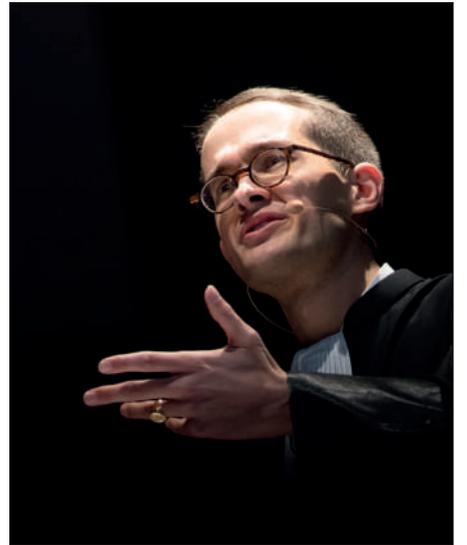
En attendant, je te fais la bizzz quand même.

Bien à toi,

Maître Dov MILSZTAJN,















MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE